

Pour les retraits de 10 000 \$ ou plus d'un contrat non enregistré, veuillez remplir la section ci-dessous :

6.0 Processus double pour vérifier l'identité du titulaire

Si vous êtes un conseiller qui assiste le titulaire avec ce formulaire, veuillez saisir l'information requise dans la section « Source ». Si vous êtes un titulaire qui soumet ce formulaire sans l'aide d'un conseiller, veuillez nous fournir une copie des deux documents tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Pour chaque titulaire, le conseiller doit vérifier des documents provenant de DEUX sources fiables et différentes (source 1, source 2 et/ou source 3). Pour être fiable, l'émetteur du document doit être une source d'information de confiance.

Nous accepterons la version originale des documents ou une télécopie, une photocopie, une version numérisée ou une image électronique des documents originaux. Chaque document doit être à jour, valide, lisible et authentique et les deux documents ne peuvent pas provenir du même émetteur.

- SOURCE 1 :**
- Facture d'un fournisseur canadien de services publics
 - Document d'évaluation de l'impôt foncier délivré par un gouvernement canadien
 - Certificat d'immatriculation du véhicule délivré par un gouvernement canadien
 - Relevés de prestations délivrés par un gouvernement canadien
 - Pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement canadien
 - Document délivré par l'Agence du revenu du Canada tel qu'un avis de cotisation
 - Relevé T4, relevé d'emploi, relevé de compte de placement notamment pour un REER ou un CIG émis au Canada

- SOURCE 2 :**
- Document délivré par un gouvernement canadien :
 - Pièce d'identité avec photo* (permis de conduire ou passeport)
 - Carte de résidence permanente ou certificat de citoyenneté
 - Certificat de naissance original ou certificat de mariage
 - Documents de divorce
 - État de compte du cotisant au RPC/RRQ
 - Document d'une agence canadienne d'évaluation du crédit (indiquant la présence de deux comptes ou marges de crédit actifs pendant au moins six mois), document de crédit canadien existant depuis au moins six mois ou document d'assurance (habitation, automobile, vie)
 - Visa de voyage délivré par un gouvernement étranger
- * Une carte d'assurance maladie n'est pas une pièce d'identité avec photo acceptable.**

- SOURCE 3 :**
- Un relevé bancaire ou de carte de crédit
 - Un état de compte de prêt hypothécaire
 - Une lettre d'une entité financière confirmant l'existence d'un compte de dépôt, de carte de crédit ou de prêt

Source et type de document (p. ex., source 1 - facture d'un fournisseur de services publics)	Nom de la personne comme indiqué sur le document	N° de compte ou de référence

7.0 Personnes politiquement exposées et dirigeants d'une organisation internationale

1. Avez-vous, ou l'un de vos proches parents* a-t-il, ou l'une des personnes qui vous sont étroitement associées** a-t-elle déjà :

a) occupé l'un des postes suivants au cours des cinq dernières années au Canada?

- gouverneur général, lieutenant-gouverneur, ou chef d'un gouvernement fédéral ou provincial;
- membre du Sénat ou de la Chambre des communes, ou membre d'une assemblée législative provinciale;
- sous-ministre du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, ou un poste équivalent;
- chef d'un organisme gouvernemental fédéral ou provincial;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative;
- maire d'une ville, d'un village ou d'une municipalité rurale ou métropolitaine;
- président d'une société détenue en propriété exclusive par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province;
- officier militaire avec rang de général ou rang supérieur;
- juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada; ou
- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur.

b) occupé l'un des postes suivants dans un pays autre que le Canada?

- chef d'État ou de gouvernement;
- membre du conseil exécutif de gouvernement ou d'une assemblée législative;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent;
- dirigeant d'une agence gouvernementale;
- officier militaire avec rang de général ou rang supérieur;
- juge;
- président d'une banque ou d'une société d'État; ou
- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur.

2. Êtes-vous, ou l'un de vos proches parents* est-il, ou l'une des personnes qui vous sont étroitement associées** est-elle le dirigeant d'une organisation internationale± ou d'une organisation établie par une organisation internationale±±?

Pour les questions 1 et 2 :

Titulaire 1 oui non Si « oui », veuillez fournir des détails : _____

Titulaire 2 oui non Si « oui », veuillez fournir des détails : _____

3. Précisez l'origine des fonds pour la transaction en question (c.-à-d. provenance de l'argent) :

- revenu d'entreprise (p. ex., dividendes et primes accordées aux cadres) revenu d'emploi fonds de pension
 cadeaux vente d'actifs héritage autre : _____

4. Précisez l'origine de la richesse (c.-à-d. provenance de la richesse accumulée par le ou les titulaires) :

- entreprise fiducie familiale revenu d'emploi placements immobilier héritage
 autre : _____

* Un proche parent correspond à un enfant, une mère, un père, un époux/conjoint uni civilement/conjoint de fait, la mère ou le père de votre époux/conjoint uni civilement/conjoint de fait ou l'enfant de votre mère ou de votre père.

** Une personne étroitement associée est une personne avec qui le titulaire a un fort lien, que ce soit pour des raisons professionnelles ou personnelles.

± Le dirigeant d'une organisation internationale est la personne principalement responsable de diriger l'organisation, tel qu'un président ou un chef de la direction.

±± Une organisation internationale est établie par les gouvernements de plusieurs pays au moyen d'un accord officiel signé par les gouvernements; p. ex., la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale de la Santé, le Forum international de l'énergie et la Cour pénale internationale.

8.0 ALERTE DE RETRAIT EXCÉDENTAIRE (ARE)

Pour Catégorie Plus, Catégorie Plus 2, Catégorie Plus 2.1 et Catégorie Plus 3.0 seulement

Cette caractéristique est conçue pour protéger votre garantie de retrait. Veuillez compléter cette section pour éviter des délais de traitement si l'option de paiement que vous avez sélectionnée dépasse le solde de votre garantie de retrait minimum/garantie de retrait pour l'année civile courante.

Note : Les retraits excédentaires peuvent réduire de façon substantielle ou même éliminer la valeur de la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour plus de détails.

- Désactiver l'ARE pour ce retrait seulement
- Désactiver l'ARE jusqu'à la fin de l'année courante
- Désactiver l'ARE de façon permanente jusqu'à avis contraire

9.0 DEMANDE DE RÉINITIALISATION DES GARANTIES SUR LES PRESTATIONS À L'ÉCHÉANCE ET AU DÉCÈS

Par la présente, je demande à l'Empire Vie de réinitialiser les garanties sur les prestations du contrat indiqué à la section 1.0.

Je comprends que :

- l'Empire Vie réinitialisera uniquement les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès si la nouvelle valeur des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès est supérieure à leur valeur courante.

Catégories de fonds B et D :

- l'Empire Vie traitera une demande de réinitialisation s'il reste au moins 10 ans avant la date d'échéance;
- deux réinitialisations des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès sont permises par année civile;
- les réinitialisations ne sont pas autorisées après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans.

Catégories de fonds C et E :

- l'Empire Vie traitera une demande de réinitialisation s'il reste au moins 15 ans avant la date d'échéance;
- deux réinitialisations des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès sont permises par année civile;
- les réinitialisations ne sont pas autorisées après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans.

Catégorie de fonds M (FPG 100/100) :

- l'Empire Vie réinitialisera automatiquement la garantie sur la prestation au décès chaque année à la date d'anniversaire du contrat jusqu'à l'âge de 80 ans. La réinitialisation finale a lieu au 80^e anniversaire de naissance du rentier;
- deux réinitialisations de la garantie sur la prestation à l'échéance sont permises par année civile;
- l'Empire Vie traitera une demande de réinitialisation de la garantie sur la prestation à l'échéance uniquement s'il reste au moins 15 ans avant la date d'échéance;
- les réinitialisations de la garantie sur la prestation à l'échéance ne sont pas autorisées après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 90 ans.

AVANT DE TRAITER cette réinitialisation, veuillez modifier la date d'échéance de mon contrat selon l'option choisie ci-dessous :

- Catégorie de fonds B ou D : reporter la date d'échéance de 10 ans, si le régime le permet, à partir de la date de réception de cette demande.
- Catégorie de fonds C, E ou M : reporter la date d'échéance de 15 ans, si le régime le permet, à partir de la date de réception de cette demande.
- Changer la date d'échéance de mon contrat pour le : - -
- Ne pas changer la date d'échéance de mon contrat.

10.0 DIRECTIVES SPÉCIALES

11.0 DÉCLARATION ET AUTORISATION

Je comprends et je consens à ce que :

- les demandes présentées sur ce formulaire soient traitées conformément aux règles administratives et aux exigences minimales;
- tout dépôt au contrat incombe au titulaire. Les chèques pour ces dépôts sont payables à l'ordre de l'Empire Vie;
- si j'ai demandé un programme de retraits automatiques, les paiements continueront tant qu'il y aura une valeur suffisante dans mon contrat pour couvrir les paiements requis plus les frais et l'impôt applicables, ou jusqu'à ce que je retire ma demande au moyen d'un avis écrit à l'Empire Vie;
- les DPA s'appliquent aux dépôts additionnels et aux primes régulières prévues;
- l'entente de DPA peut être annulée dans les 10 jours suivant la date d'envoi d'un avis écrit par l'Empire Vie ou par moi-même. En cas d'annulation des DPA, les primes subséquentes seront alors payables à l'Empire Vie selon l'une ou l'autre des modalités offertes, conformément aux dispositions du contrat. Pour plus d'information au sujet du droit d'annuler une entente de DPA ou pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le www.paiements.ca;
- aux fins de cette entente, tout débit de mon compte sera traité comme un DPA personnel;
- **je renonce à mon droit de recevoir un avis avant que tout retrait ne soit effectué ainsi qu'à mon droit de recevoir un avis de tout changement du montant du retrait automatique;**
- je sais que certains droits d'exercer un recours existent dans le cas où un débit ne serait pas conforme à cette entente. J'ai le droit de recevoir un remboursement pour tout retrait qui ne serait pas autorisé ou conforme à cette entente de DPA. Pour obtenir plus de renseignements sur mes droits d'exercer un recours, je peux communiquer avec l'Empire Vie ou visiter le www.paiements.ca.

Pour les requêtes concernant mes DPA, je peux communiquer par :

Téléphone : 1 800 561-1268 Télécopieur : 1 800 419-4051 Courriel : placement@empire.ca

J'autorise :

- l'Empire Vie à prélever les paiements mensuels de la prime tels que requis et selon mes directives. Je comprends que ces montants peuvent être variables, et augmenter ou diminuer;
- mon institution financière à honorer tout retrait (débit) de mon compte ou dépôt (crédit) à mon compte et à retourner à l'Empire Vie tout montant déposé auquel je n'ai pas droit;
- l'Empire Vie à effectuer toute opération précitée, conformément aux droits, aux dispositions et aux conditions du contrat;
- l'Empire Vie à retirer le dépôt ponctuel selon mes directives, s'il y a lieu.

Une photocopie ou une image de cette « Déclaration et autorisation » dûment signée a la même valeur que l'original.

Signature du titulaire (ou du premier signataire autorisé si le titulaire est une société)

X

Date

| j | j | - | m | m | - | a | a | a | a |

Signature du 2^e signataire autorisé (s'il s'agit d'une société titulaire ou d'un titulaire conjoint)

X

Date

| j | j | - | m | m | - | a | a | a | a |

Veuillez signer ci-dessous dans le cas d'un compte de société, d'un compte bancaire conjoint personnel ou du compte d'une autre personne que le titulaire ou le rentier.

Signature du titulaire de compte (si différent du titulaire et majeur)

X

Nom du titulaire de compte (en lettres moulées)

Signature du bénéficiaire irrévocable (s'il y a lieu) Je consens à l'opération ci-dessus.

X

Date

| j | j | - | m | m | - | a | a | a | a |

Signature du cessionnaire (s'il y a lieu)

X

Date

| j | j | - | m | m | - | a | a | a | a |

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli et tout document justificatif à l'Empire Vie :

Courriel :

Empire Vie

259, rue King Est

Kingston ON K7L 3A8

Télécopieur : 1 800 419-4051

Courriel : investment@empire.ca